

APPENDICE «A»

LES PRÉSENTATIONS POUR PLACEMENT

le 2 octobre 1972

AU:

S.-M.A.
(Opérations).

DE:

Sous-ministre.

[Traduction]

1. Voudriez-vous s'il vous plaît émettre les directives suivantes par télex aux régions, secteurs et C.M.C.:

(a) Dans les présentations pour placement, les Initiatives locales et la Formation en cours d'emploi, donner la première priorité aux clients qualifiés sans emploi.

(b) Donner une priorité absolue aux vacances des employeurs qui prétendent ne pouvoir recruter de travailleurs.

(c) Tous les efforts doivent être faits pour réduire au minimum l'intervalle entre le moment où la C.A.C. nous avise qu'un client est un prestataire ou qu'elle nous le dirige et la présentation de celui-ci à un employeur.

(d) Tous les efforts doivent être déployés pour obtenir que les employeurs, principalement ceux mentionnés à l'item (b) nous signalent encore plus de vacances.

2. Ces directives seront en vigueur jusqu'à avis contraire.

J. M. DesRoches

c.c. S.-M.A. (Immigration)

c.c. S.-M.A. (Main-d'œuvre)

c.c. S.-M.A. (S.E.P.)

c.c. S.-M.A. (Administration)

MESSAGE PAR
TÉLÉCOMMUNICATION

le 2 octobre 1972

DE:

J. C. Best
Sous-Ministre Adjoint
(Opérations)

A:

W. C. Stewart, Halifax
L. E. Duquette, Montréal
G. D. A. Reid, Toronto
M^{me} J. W. Edmonds, Winnipeg
L. S. McGill, Vancouver

Tous les CMC et les directeurs de section de votre région doivent être immédiatement avisés par télex de ce qui suit sans aucun changement et d'une façon urgente. Ces instructions doivent être suivies scrupuleusement et entrent en vigueur sur-le-champ.

«a) Lors de la présentation de travailleurs pour combler ces vacances y compris celles qui résultent de l'application des programmes d'initiative locale et de formation en cours d'emploi, une première priorité doit être accordée aux clients qualifiés qui sont sans emploi.

b) Priorité absolue doit être accordée aux vacances signalées par des employeurs qui prétendent ne pouvoir recruter de travailleurs.

c) Tous les efforts doivent être faits pour réduire au minimum l'intervalle entre le moment où la CAC nous

avise qu'un client est un prestataire ou qu'elle nous le dirige et la présentation de celui-ci à un employeur.

d) Tous les efforts doivent être déployés pour obtenir que les employeurs, principalement ceux mentionnés à l'item B, nous signalent encore plus de vacances.

Ces directives seront en vigueur jusqu'à avis contraire.»

J. C. Best

CABINET DU MINISTRE
MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

POUR PUBLICATION

le 6 décembre 1972

«Les \$500 millions annoncés ce matin par le ministre des Finances et moi-même pour les programmes spéciaux de stimulation d'emploi, comprennent des crédits de \$90 millions affectés aux Programmes des initiatives locales et de formation en cours d'emploi, qui contribueront non seulement à réduire le chômage au cours de l'hiver mais aussi à aider au développement, à long terme, des nouvelles idées et techniques suscitées par ces programmes.»

Cette déclaration a été faite par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, quand il a annoncé aujourd'hui l'expansion des secteurs du Plan spécial de stimulation d'emplois administrés par son ministère. Cette expansion ajoute \$80 millions au Programme des initiatives locales et \$10 millions au Programme de formation en cours d'emploi.

L'addition de ces \$90 millions signifie que le total des crédits affectés au PIL et au PFECE est de l'ordre de \$215 millions comparativement à \$120 millions à pareille date l'an dernier. On prévoit ainsi la création de 125,000 emplois ou 510,000 mois-hommes d'emploi, pendant la durée de ces programmes.

«Nous avons déjà reçu de nombreuses demandes et j'ai demandé à mes fonctionnaires de les examiner sans délai et de mettre en circulation les nouveaux crédits le plus tôt possible. De plus, j'ai donné instruction de réserver environ \$10 millions pour des formules innovatrices actuellement à l'étude et qui, je l'espère, donneront plus de flexibilité et une nouvelle dimension au PIL. Je suis en train de discuter avec mes adjoints plusieurs variantes intéressantes qui nous permettront de mieux attaquer de front le problème du chômage.

«Nous examinerons certaines possibilités, par exemple celle de mobiliser les talents et l'expérience de l'entreprise privée, au bénéfice de la communauté, le tout évidemment sans but lucratif. Une autre idée que je voudrais approfondir, c'est une façon d'aider les sans-emploi à former des entreprises coopératives dont le but, non lucratif, serait de fournir, moyennant rémunération, des services communautaires utiles. J'espère pouvoir faire, d'ici quelques semaines, une déclaration au sujet de ces innovations, mais entre-temps la majeure partie des crédits servira à financer les projets soumis au ministère par les individus et les gouvernements municipaux.

«Nous savons que certains groupes exercent, de ce temps-ci, de fortes pressions auprès du gouvernement pour que celui-ci continue de leur accorder des fonds; nous allons tenter de trouver les moyens et les ressources